

Emolument

Tarif applicable pour l'accréditation de prestataire et de modules

Tarif jusqu'au 31.12.2014 (tarif 2011):

Première accréditation du prestataire Y compris le premier module	CHF	2'000.00
Accréditation des modules suivants	CHF	300.00

Tarif dès 01.01.2015:

Première accréditation du prestataire Y compris le premier module	CHF	2'200.00
Accréditation des modules suivants	CHF	500.00

Approuvé par le comité de l'OrTra formation professionnelle AM, le 22 septembre 2014.

Le président:

Dr. Thomas Heuberger

L'administrateur:

Bruno Gutknecht, avocat